



Délibération **2018 BS 107** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PROGRAMME D' ACTIONS DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DU LUBERON – FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 – Gestion de la Réserve naturelle géologique, objectif A.4.1 (Gérer la Réserve naturelle géologique) et A.4.2 (Intégrer la composante patrimoine géologique dans l'ensemble des missions du Parc) ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention du 18 décembre 2013 entre l'Etat et le Parc fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle jusqu'au 18 décembre 2018 ;

Vu la décision préfectorale du 6 janvier 2014, approuvant le 3ème plan de gestion de la Réserve Naturelle ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu l'approbation du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle, présidée par Madame la Sous-préfète d'Apt et en date du 19 janvier 2018 ;

Vu le plan climat « Une COP D'AVANCE » de la Région Provence Alpes-Côtes d'Azur ;

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la charte, confiée au Parc naturel du Luberon et mise en œuvre depuis 30 ans ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du programme d'actions de la RN et son plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières de la Région ;
- **VALIDE** le plan de financement investissement prévisionnel associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)		
Travaux de recherche et études.	25 000€	Conseil Régional		20 000€
Amélioration et actualisation des différentes bases de données.				
Actions éducatives et participatives.		PNRL (ingénierie)		5 000€
Traduction de l'exposition du musée de géologie pour en faire un support de visite en anglais.				
Entretien courant des sites.				
TOTAL	25 000€	TOTAL		25 000€

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI